

La réinsertion, pari impossible ?

Entre le 16 et le 20 mars 2020, la journaliste de la RTS Katia Bitsch et son équipe de l'émission radio **Vacarme** ont diffusé cinq séquences consacrées à la prison, sous le titre « dedans-dehors ». A travers des interviews de détenus, de leurs proches et de divers intervenants, il s'agissait de montrer comment se prépare la sortie et comment se vit le retour à la vie dite libre. Infoprison a suivi avec attention ces témoignages et en a retenu quelques éléments significatifs.

Préparer la sortie

Le parcours d'un condamné à une peine privative de liberté est censé se dérouler de manière progressive, selon un « plan d'exécution de la sanction ». « Censé », car divers éléments tels que des incidents internes à la prison (comportements violents, mutineries, évasions) ou des événements externes (crimes graves entraînant des mesures de sécurité renforcées) peuvent venir bouleverser ce plan. Dans des circonstances normales, préparer la libération commence par des « conduites », sorties accompagnées et surveillées par des agents de détention. Ce qui frappe, quand on entend les propos tenus par l'un de ces derniers, c'est d'abord le fait que ces « congés » sont « une faveur que la prison peut accorder, un cadeau ». A l'entendre, ce n'est donc pas le déroulement normal de la peine et encore moins un droit. Il insiste : le détenu « n'a pas droit à l'erreur ». La moindre incartade (consommation d'alcool, changement de programme, retard) pourra remettre en question la suite du processus. Au retour en prison, le détenu aura droit à une fouille complète, alcootest et contrôle d'urine.

En l'occurrence, le détenu concerné dispose de quelques heures hors de la prison pour aller manger au restaurant avec ses parents, se balader avec eux, puis faire quelques achats dans un centre commercial. Il est suivi toute la journée par deux agents, y compris au restaurant, mais à distance, et il est menotté au pied, ce qui laisse quelques doutes sur le sentiment de liberté qu'il

peut ressentir. « Peut-on être naturel avec sa famille dans ces conditions-là ? », demande la journaliste. Le détenu estime que oui. En fin de compte, il est content de sa sortie : « c'est magique ! On se rend compte que la liberté c'est précieux ! ». Mais pourquoi cette filature ? La personne concernée n'étant pas un criminel endurci, la réponse étonne : c'est pour parer à une éventuelle attaque extérieure, par exemple de gangs ou de la mafia, et naturellement pour éviter une évasion. Mais les agents avouent n'avoir jamais connu de telles situations, ni eux ni leurs collègues...

On retiendra surtout un autre élément, présent tout au long des cinq séquences, à savoir le stress que peut ressentir un détenu au moment de sa première sortie. « On ne sait pas comment le détenu va réagir, s'il va décompenser, s'il va pouvoir gérer ses émotions » remarque un agent. Il lui faut « se réapproprier la liberté », car [en prison] il n'a plus rien à lui, ni vêtements, ni clés, ni objets ». Le détenu lui-même avoue qu'il s'est senti terriblement stressé, surtout au magasin : « Il y avait longtemps que je n'avais plus vu ça. Il y avait tellement de choses qu'on voudrait tout prendre. Mais j'ai dû me limiter ». On comprend mieux pourquoi il faut éviter les sorties « sèches », c'est-à-dire non préparées.

Un bagage pratique : formation et compétences

Pendant longtemps, on a considéré que l'agriculture pouvait constituer la meilleure activité pour remettre les

délinquants sur le droit chemin. C'est encore partiellement le cas aux EPO ou à Bellechasse, qui disposent tous deux de grands domaines agricoles. Le deuxième épisode de l'émission **Vacarme** s'ouvre sur le témoignage d'un détenu du pénitencier fribourgeois. Il est content : il aime bien les animaux, et il commence à comprendre, avouet-il, que la prison pourrait avoir un effet positif en lui offrant la possibilité d'apprendre un travail : il a vingt ans et il n'a jamais eu ni métier ni emploi. « Faire travailler les détenus à la ferme est une manière de les réhabituer à l'extérieur », affirme le chef d'exploitation. Certes, cela n'offre aucune perspective pour le futur, car « il y a très peu de chances qu'un détenu prenne un jour une exploitation », reconnaît-il, mais il estime que l'agriculture permet « la transmission de valeurs et l'apprentissage d'un rythme de travail ». De plus, le maniement de tracteurs et de grosses machines, de même que la possibilité de travailler seul dans les champs sans surveillance, sont des signes de confiance dont le détenu peut être fier. Finalement, on apprend que ce jeune homme aurait souhaité faire un apprentissage de boulanger, mais qu'il n'y avait pas de place pour lui dans cet atelier. Dans ce cas, trouver un emploi à la sortie n'est de loin pas garanti.

Même constatation dans les ateliers. L'émission nous fait rencontrer un homme occupé à fabriquer la maquette en bois d'un monument historique : « C'est une occupation, pas un travail » lâche-t-il, plutôt désabusé. Cette « distraction » ne lui permet ni de s'épanouir maintenant,

ni de s'en sortir plus tard. Il estime que tout le monde devrait avoir accès à une formation, ce qui n'est pas le cas. Lui-même, expert-comptable, souhaiterait se perfectionner en gestion et comptabilité, estimant qu'il manque de repères par rapport au cadre légal, des lacunes dont on conçoit qu'elles l'ont amené en prison... Aux dires d'un autre maître d'atelier, tous les détenus ne sont pas aussi négatifs : certains travaillent à réparer des vélos qui seront ensuite acheminés vers des pays en développement ; d'autres construisent des décors pour le Paléo festival, ce dont ils sont très fiers.

Plus loin, toujours à Bellechasse, on rencontre une formatrice en informatique. Un domaine d'avenir, peut-être une porte d'entrée vers l'Université ? C'est ce que semble espérer la journaliste, mais la réponse est sans appel. Il y a très peu de possibilités d'entrer dans une filière académique, selon la formatrice, car ses élèves manquent de formation de base et ils n'ont pas accès à internet. En revanche, elle relève que ses cours leur sont utiles pour sortir de la « dynamique d'échec » dans laquelle ils sont enfermés. En effet, ils pensent d'abord qu'ils sont incapables de faire l'exercice proposé, et quand ils réussissent, ils voient que « l'univers des possibles s'agrandit ». Poursuivant la visite des ateliers, on rencontre encore le « responsables du pain », celui qui s'occupe de la boulangerie pour tout l'établissement. Il est content parce qu'il travaille seul, sans avoir toujours un gardien à ses trousses, mais avec une « pression comme dans le monde du travail normal ». Ouf ! on respire : en voilà un qui a trouvé sa voie. Pas sûr : la boulangerie, ce n'est pas ce qu'il voulait faire. Il aurait voulu être peintre en bâtiment, mais « on ne peut pas choisir : on va là où il y a de la place ».

Conserver des liens avec les proches

Acquérir des capacités et des compétences nouvelles, réapprendre la liberté au cours de sorties accompagnées, ce sont les éléments nécessaires à la libération. Encore faut-il pouvoir reprendre pied dans le cadre familial et social, et ce n'est pas gagné d'avance. Le troisième épisode de l'émission *Vacarme* est consacré à cet aspect. La journaliste Katia Bitsch entend « s'intéresser à l'impalpable, ce qui fait qu'une relation peut survivre à la détention ». Voici donc un père de quatre enfants, condamné pour violence conjugale et trafic de drogue. Il reçoit chaque semaine pendant une heure et demie la visite de ses deux jeunes garçons et on l'entend jouer avec eux, comme n'importe quel père en liberté. Pour lui, c'est déjà un progrès : après le choc de son incarcération, il a subi un isolement total, sans visites, ni téléphone ni courrier.

Convaincu que ses enfants souffrent beaucoup de son absence (« je les connais bien : je vois que c'est dur pour eux ») il prend à cœur, durant ces visites, de les écouter et de les conseiller, pour assumer son rôle de père. Jouer avec eux, dans le parloir de la prison, ce sont « des moments de bonheur indescriptible et intense ». Pourra-t-il retrouver son rôle de père et son autorité quand il aura purgé sa peine ? Il pense que oui, « parce que j'ai toujours eu un lien et pas mal de complicité ». En même temps, il est conscient que les moments perdus à cause de son incarcération ne se rattraperont pas. La famille va-t-elle tenir ? Oui ! S'est-il pardonné à lui-même ? Non ! « Toute la famille va être marquée pendant très longtemps. »

Autre situation, autre histoire... Cette fois, on est sorti de prison pour rencontrer un jeune couple qui prépare son mariage. Ils se sont connus un an avant l'incarcération du jeune homme pour

trafic de stupéfiants avec récidive. La jeune femme allait-elle attendre son amoureux pendant une année ? Même s'il n'avait rien caché de sa situation avant le jugement, son partenaire en doutait. La prison, dit-il, c'est « une sorte de quitte ou double : quand on ressort on peut perdre tout ce à quoi on est attaché, ou pas ». Par chance le lien a tenu : « heureusement qu'elle était là car je ne serais pas sorti la même chose : ça aurait été plus compliqué ». Au milieu de ce bonheur retrouvé, la jeune femme semble ébranlée : elle pleure beaucoup en évoquant l'année de souffrance qu'elle a vécue, comme si c'était plus dur d'être libre que d'être enfermé... « Je ne voulais surtout pas que l'on me dise du mal de lui », affirme-t-elle. Tous les jours, elle lui a envoyé des lettres-photos, sous forme de puzzle pour tromper la censure. Par chance, ses amis et sa famille l'ont soutenue et ne lui ont pas conseillé de rompre. Même soutien inconditionnel chez la mère d'un autre détenu. Quand la porte de la prison s'est ouverte pour relâcher son fils, elle dit avoir ressenti une grosse émotion : « comme si c'était une deuxième naissance ». Elle avoue avoir caché qu'il était en prison, y compris à sa famille : « je n'avais pas envie qu'on le juge une deuxième fois ». Est-ce l'effet de la présence de la journaliste et des micros ? On n'a pas l'impression, ici, de saisir toute la réalité des relations humaines à l'épreuve de la prison. Les femmes interrogées souffrent-elles d'une sorte de « syndrome du Saint-Bernard » qui les pousserait à vouloir sauver leur fils et à l'attendre jusqu'au bout s'il est enfermé ? A cet égard, il serait intéressant d'explorer les situations inverses, lorsque c'est la femme qui purge une peine de prison : pas sûr que son compagnon aurait cette même patience inconditionnelle.

Sortir de prison ? Pas si simple

L'épisode 4 de l'émission *Vacarme*,

consacré aux aléas de la libération conditionnelle fait entendre des propos très nuancés sur les joies de la sortie, en regard de la difficile réinsertion à entreprendre. Entre les dettes, les barrières dressées devant les ex-prisonniers, voire la stigmatisation liée au casier judiciaire, ou encore les obstacles psychologiques résultant de la perte des repères, on serait tenté de conclure que la réinsertion est simplement impossible. Le positionnement le plus extrême est celui de détenus qui perdent même l'envie d'être libéré. C'est le cas d'un homme de 75 ans qui témoigne de sa peur de sortir de sa cellule, son « petit paradis », comme il dit. Il n'a personne, ni famille, ni visites, et, après seize ans de prison, il estime avoir eu une belle vie et se dit au bout du rouleau : chaque soir en s'endormant, il avoue prier pour ne pas se réveiller le matin. Sans aller jusque-là, plusieurs autres libérables ou libérés témoignent de leur appréhension à la perspective de se retrouver dehors, ou du choc qu'ils ont ressenti en quittant la prison. « Si je devais sortir, déclare l'un d'eux, même pour un congé, je ne saurais pas comment faire ». Il se sentirait perdu, incapable même de prendre un bus. Durant une sortie avant sa libération, raconte un autre détenu, il s'est étonné de ne pouvoir parler à personne, dans le train, « parce que tout le monde était avec un petit truc dans le main que je ne connaissais pas, un téléphone avec des écouteurs. Ils parlaient tout seuls et je ne comprenais pas pourquoi. « Pour nous qui, pendant 12 ans [de prison], n'avons pas connu ça, c'est difficile ». Une fois dehors, « il ne faut pas se réadapter, il faut s'adapter. Totalement ». « Avant on allait dans un bistrot, ça discutait. Maintenant les gens ne discutent pas : ils téléphonent ou ils lisent leurs messages ».

De son côté, un jeune qui a bénéficié d'une sortie « sèche », comme on dit, ayant été informé un vendredi soir, sans préavis, qu'il pouvait quitter immédiatement la prison, après cinq ans,

raconte s'être trouvé pris au dépourvu, ne sachant où aller. Accueilli par sa mère, il dit avoir vécu, les premiers jours, dans une sorte de passivité : « on ne sait pas quoi faire, parce qu'en prison on est « formaté ». « Quand on a été privé de tout et qu'on n'a rien, ajoute-t-il, qu'est-ce qu'on fait et par où on commence ? C'est comme si on commençait une deuxième vie, comme si on avait tout oublié ». Un peu désabusé, il remarque que si sa mère n'était pas venue le chercher ce soir-là, il se serait retrouvé à la rue. Interrogée, celle-ci remarque que dans les premiers jours de sa libération, son fils avait « besoin de se remettre dans sa chambre, comme si la cellule lui manquait ». Même tonalité chez un autre détenu en attente de libération qui admet avoir peur de se retrouver soudain avec beaucoup de bruit, avec toute la famille et les amis. « Ce sera un changement assez brutal », appréhende-t-il, car en prison, il ne parle avec personne. Cette perte de la capacité de vivre en liberté, parfois passagère, parfois durable, nous interpelle. Le code pénal prescrit que l'incarcération doit offrir des conditions proches de la vie ordinaire, mais il semble qu'on est loin du compte. Cela pourrait constituer un argument contre les longues peines privatives de liberté.

Au-delà des réactions psychologiques, les obstacles pratiques de la réinsertion sont déterminants. « Les activités en atelier ne donnent pas « une seconde chance », constate un homme de 46 ans, car « on accumule les dettes en prison, et quand on sort il y a les factures qui attendent et ça vous met la pression. Il faut donc gagner beaucoup pour payer ça ». Il déplore aussi le manque de cohésion entre les différents services dans la préparation de la sortie : « Ici, on est bien contrôlé, et ensuite, on est lâché comme une bête ». La question des dettes accumulées, pour frais de justice ou indemnisation de dommages et intérêts, revient régulièrement dans les propos des personnes interviewées.

Elles peuvent monter jusqu'à des centaines de milliers de francs. Et c'est une contrainte durable : « On est dehors, mais on n'est pas dehors », constate un ancien détenu.

Vacarme nous fait rencontrer deux hommes, au sortir de longues peines de prison, qui se retrouvent marginalisés par leur âge (75 ans) et par leur manque des ressources financières. Le premier vit seul dans une caravane dans la campagne genevoise, le second autour du café-restaurant de son quartier. Les amis de ce dernier l'ont abandonné et il ne comprend pas pourquoi. Se sentir seul ? « On est seul déjà pendant 12 ans [en prison], on prend l'habitude d'être seul et ça change complètement la vie ». En définitive, il semble dire que c'est peut-être plus difficile de vivre dehors que dedans : à l'intérieur, il y a à manger et du travail. « Il y a des gens qui y sont retournés volontairement » affirme ce retraité, citant le cas d'un cuisinier qui n'a jamais trouvé de travail parce qu'il n'avait pas caché qu'il sortait de prison. Dans la caravane de l'autre ex-détenu, pas d'électricité, pas d'eau, pas de cuisine, pas de douche. « C'est à peine plus grand que ma cellule, mais je peux entrer et sortir quand je veux ». A Champ Dollon, raconte-t-il, il fallait être accompagné par un agent pour tout et tout le temps. Il se sentait « complètement assisté ». « Je ne connaissais pas le mot « liberté », maintenant je sais ce que c'est ». Cet homme, qui n'a que l'AVS pour vivre, menait grand train avant d'être incarcéré pendant douze ans... Malgré sa solitude dans sa caravane, il ne se plaint pas car il peut apprécier quelques « petits plaisirs » : la nature, des animaux qui passent... Il juge néanmoins injuste sa situation actuelle. « C'est une double punition », remarque-t-il : vous êtes condamné et en plus il faut payer toutes les dettes et les frais de justice : « ils vous mettent à zéro et on n'a jamais fini de payer ! ». Il a vécu pendant douze ans dans une cellule de 12m², dans une promiscuité pénible et il estime avoir

payé sa dette. Les autres dettes qu'il a retrouvées en sortant, elles devraient s'effacer : « il devrait y avoir une certaine prescription », dit-il, non seulement pour les charges financières, mais aussi pour l'acte qui lui a valu la prison. Il avait 49 ans, il en a 75 : « Tuer quelqu'un, c'est une fois dans la vie, c'est un accident qui ne va pas se reproduire. On a payé, terminé ! » En réalité, sortir de prison, « ce n'est pas un point final, plutôt un point virgule ». Trouver un appartement est impossible : « le mot prison, c'est comme la lèpre ». Sans cette caravane, il ne sait pas où il serait.

De toutes les personnes interviewées par Katia Bitsch rares sont celles qui estiment avoir réussi leur réinsertion. La prison, « c'est clairement derrière », affirme un jeune, « il n'y a plus un seul moment où je pense à ça, à part quand il y a des flics devant la maison [ce qui lui rappelle son arrestation] : ça frappe au niveau du cerveau ». Un autre jeune a trouvé un emploi et gagne sa vie, mais une partie de son salaire est saisie pour payer sa dette de 45'000 francs de frais de justice. L'incarcération, la réinsertion difficile et les poursuites pour dette, c'est une triple peine. « La réinsertion ne fonctionne pas et cela crée un stress considérable », se plaint-il. Pour trouver ce travail, il y dû cacher son passé non seulement à son employeur, mais aussi à ses collègues. « Je suis constamment dans le doute, je ne parle jamais de moi et c'est extrêmement dur ». « Imaginez quelqu'un qui n'a pas de papiers, pas de travail, et toutes ces dettes qui lui tombent dessus, que fait-il ? », poursuit-il. « Sachant qu'en prison, il y a des liens qui se créent et que vous créez des connexions, si vous êtes mal avisé et que vous n'avez pas compris la leçon, automatiquement, vous allez retourner vers ces gens-là : la prison a des lacunes à ce niveau-là et elle vous amène à commettre des délits ».

Parmi ceux qui sont encore dedans, l'espoir de la liberté retrouvée est

plus présent. L'un d'eux se réjouit des prochaines étapes à parcourir parce qu'il sait qu'il bénéficiera d'un encadrement. Il aura la possibilité de s'adapter progressivement, « mais toujours avec un accompagnant ». Tel autre a envie de sortir, de retrouver sa famille et de « faire en sorte qu'elle soit fière de lui ».

La prison, finalement, à quoi ça sert ?

« La prison, ça détruit beaucoup de choses et ça ne fait rien de bien. Les détenus ont fait des erreurs, il faut les payer, c'est tout. On ne va pas s'en sortir mieux après, car on était déjà un peu cassé avant », déclare un détenu. Un autre imagine d'autres manières de procéder : « La logique de la prison, ça devrait être de permettre la réflexion, puis la réparation. Mais pour réparer, ce n'est pas possible avec ce qu'on gagne. Ce qui serait bien, c'est que les détenus puissent réparer non seulement pour la personne lésée, mais pour la société, en étant utile : faire quelque chose pour ceux qui sont dans le besoin. Par exemple, on pourrait faire des dons de sang pour ceux qui sont en mauvaise santé, ou pour les personnes âgées ». La prison ? « Ça m'a bien soigné », admet un jeune condamné pour trafic de stupéfiants, « ça change les personnes : je me suis posé et calmé alors que j'étais plutôt un sanguin ». Sa compagne craignait les

« L'incarcération, la réinsertion difficile et les poursuites pour dette, c'est une triple peine »

dégâts causés par l'enfermement. A son avis, on ne devrait pas traiter ce genre de problèmes par la prison, « punir en le mettant dans un endroit où il n'y a que des gens comme lui, et qui n'ont pas envie de changer ».

« Quand on met quelqu'un en prison, reprend l'ex-dealer, vu qu'il a commis des actes délictueux, on estime que son caractère fondamental est

mauvais. La fonction première de la prison est de dépouiller l'individu de ses caractéristiques principales, pour pouvoir le rendre à la société totalement dépouillé de ce caractère qui est jugé mauvais » ; le problème, « c'est qu'on nous rend à la société totalement dépourvu de capacités de prise de décision : on ne sait plus qui on est, comment on avance, étant donné qu'on nous a dépouillé de tout ça ». « Beaucoup de détenus passent leur peine à ne rien faire, à attendre », poursuit-il. « Et moi au début de ma peine, j'ai cherché à trouver qui je suis et comment je peux me servir de la prison pour gagner sur la prison. Mais si je n'avais pas eu le soutien de ma famille pour m'envoyer des livres, pour approfondir mon individualité propre, je n'aurais pas réussi à faire ça ». Grâce à cet effort et à cette aide, ce jeune a pu sortir avec un bagage intellectuel fourni qui l'a aidé à se construire. « Mais j'ai vu énormément de personnes se faire détruire ».

La prison espère resocialiser les auteurs de délits alors qu'elle commence par les enfermer ? s'étonne la journaliste Katia Bitsch face au directeur de Bellechasse. Celui-ci est bien conscient des lacunes et des contradictions dont souffre l'institution. « Il faut qu'ils soient punis, répond-il, mais il y a aussi des attentes de sécurité dans la société qui sont complètement irréalistes et qui n'existent nulle part, ni dedans ni dehors ». Ce qu'il juge contradictoire, c'est que plus la criminalité baisse, plus l'exigence de sécurité augmente : « on est proche de l'hystérie ». Le problème, c'est que les gens pensent qu'il faut enfermer les délinquants et jeter la clé. Mais ils ne connaissent rien à la prison. La conséquence, c'est qu'il faut constamment se battre pour obtenir les ressources nécessaires pour faire de la resocialisation.

Quand les sorties sont toujours incertaines, le cas des mesures thérapeutiques

A ces difficultés s'ajoutent les rigidités des mesures thérapeutiques et

« Le problème, c'est que les gens pensent qu'il faut enfermer les délinquants et jeter la clé. Mais ils ne connaissent rien à la prison. La conséquence, c'est qu'il faut constamment se battre pour obtenir les ressources nécessaires pour faire de la resocialisation »

d'internement. Le cinquième épisode de l'émission *Vacarme* est consacré à cette question. Il s'ouvre sur le témoignage de Kevin, un détenu connu d'Infoprison. A son avis, ce n'est pas la présomption de dangerosité qui explique son incarcération sous mesures thérapeutiques : il est considéré comme « une personne qui entreprend un parcours qui doit être mené à terme par étapes ». C'est le sens de l'article 59 qui prescrit un suivi psychiatrique, ce qui implique pour lui un entretien hebdomadaire avec un psychiatre dans la prison, une évaluation régulière, et le plus difficile : pas de date de sortie. « On essaie de se projeter en sachant très bien qu'on ne sait pas si les projets qu'on élabore pourront se réaliser un jour, et le fardeau psychologique devient immense ». Le jeune homme admet qu'il faut des garde-fous parce qu'un crime a été commis, mais ce régime empêche de trouver un sens à son existence. Même s'il dit pouvoir comprendre que les actes commis fassent peur aux gens, il faut tout de même qu'ils acceptent que, selon la loi, la personne sortira un jour. « A l'inverse, si vous ne pensez pas que vos peurs se dissiperont, alors il faut penser à ne plus jamais relâcher ceux qui commettent des crimes, c'est à dire

qu'il faut retourner à la peine de mort ? ». Pour Kevin, le système des mesures thérapeutiques n'est pas mauvais en soi, car certains ont besoin d'un traitement, mais il est mal appliqué. Pour sa part, ayant déjà purgé trois fois la longueur de sa peine, il se sent comme un petit poisson piégé dans un filet pour les gros et vit douloureusement cette situation. « Quand vous approchez, comme moi, d'une éventuelle libération, vous vous laissez un peu naïvement espérer, penser, rêver et ensuite vous retombez sur terre très vite, parce qu'on vous dit « Monsieur, rien n'est garanti, Monsieur vous avez encore beaucoup de problèmes, Monsieur, ça va être difficile. Même dans une perspective où l'espoir devrait vous permettre d'avancer, l'espoir vous détruit ».

Les mesures thérapeutiques posent des problèmes au système pénitentiaire depuis leur introduction en 2007, notamment à cause de leur durée et des incertitudes quant à leur efficacité, ces deux aspects étant d'ailleurs liés. La dernière séquence de *Vacarme* se clôt donc sur l'avis d'une juge et d'un expert psychiatre. Celle à qui échoit la difficile tâche de libérer ou de maintenir en prison les condamnés à des mesures thérapeutiques réfute l'idée que ses décisions pourraient être influencées par l'état d'esprit de la population et son besoin exacerbé de sécurité. Elle admet cependant que c'est plus complexe de libérer quelqu'un qui a agi en fonction d'un trouble psychique qu'un détenu « ordinaire ». Si elle reconnaît que la place des malades psychiques n'est pas en prison, ceux qui ont commis des infractions ne peuvent pas être traités comme les patients d'un hôpital : assurer la sécurité de la population est prioritaire. Dans ce cas, ce n'est plus forcément l'infraction qui va déterminer la durée de la privation de liberté ou de la mesure, mais plutôt l'évolution de la personne. « Dans le cas d'une mesure, la prison n'est effectivement pas là pour punir. Elle sera un passage obligé pour

prévenir la récurrence des personnes qui présentent un trouble mental ».

Et si l'expert se trompe en prédisant la dangerosité d'une personne et le risque de récurrence ? La juge admet que cette présomption de dangerosité peut être erronée, mais « c'est un risque inhérent à notre activité ». « Et quand la longueur de la peine dépasse celle prononcée dans le jugement, est-ce que cela ne crée pas un sentiment d'injustice ? », poursuit, implacable, la journaliste. Là encore, la juge ne peut que l'admettre. Elle va même plus loin : « Ça va probablement démotiver la personne dans le cadre de la prise en charge thérapeutique, ce qui fait qu'il y aura peut-être des moments où ça n'avance pas comme on veut, et c'est un cercle vicieux parce que si ça n'avance pas, c'est difficile de la faire sortir de prison ». Mais, ajoutez-elle, « l'expertise psychiatrique peut aider, car on a des cas où les experts indiquent clairement que la détention est contreproductive et qu'il faut, le plus vite possible, placer cette personne en institution, pour éviter que le sentiment d'injustice, de rancœur, la rende peut-être plus dangereuse que ce qu'elle était auparavant ». Cette mesure ne connaît-elle pas des dysfonctionnements ? Sur ce point, la juge paraît embarrassée : elle n'a pas le sentiment qu'il y ait un dysfonctionnement, mais elle reconnaît que les prises en charge dépassent souvent la durée de la peine. Ces propos pourraient avoir laissé les auditeurs dans l'incompréhension...

Interviewé à son tour, l'expert psychiatre sera-t-il plus précis ? Il commence par expliquer sur quoi porte son mandat, à savoir de déterminer le risque de récurrence chez une personne pour laquelle une décision doit être prise. Concernant un cas particulier, il cite sa réponse : « oui, ce risque nous paraît devoir être toujours considéré comme important, bien qu'il ne soit pas imminent, compte tenu du cadre carcéral où ce monsieur se trouve ». En clair, cela signifie que le

traitement doit se poursuivre et que cette personne ne sortira pas de prison. C'est probablement ce que décidera le juge, mais il est libre de ne pas suivre l'expert. En termes plus imagés, le psychiatre relativise son pouvoir : « La dangerosité n'est pas une donnée qui existe en tant que telle chez quelqu'un et qu'on pourrait mesurer comme on mesure la pression artérielle ou la fréquence cardiaque. On voit bien avec la météo que plus on s'éloigne dans le temps, plus la fiabilité va diminuer. Pour les comportements

« Si certains de ceux qui sont passé par la prison reconnaissent que cette épreuve n'a pas été inutile, tous soulignent la difficile réadaptation à la vie libre »

humains, c'est un peu la même chose. Dire ce qui va se produire dans 10 ans ou 20 ans est tout simplement impossible avec les moyens de la science actuelle. Mais par définition, une évaluation de risque se calcule en pourcentages. On

va dire que quelqu'un qui a commis un acte de violence a une probabilité de 40% de récidive dans les 3 ans. Ça veut dire que 40% des personnes qui présentaient les mêmes caractéristiques ont récidivé trois ans après leur sortie. Après, c'est le travail du juge de déterminer si prendre le risque d'une récidive à 40% est acceptable ou pas ». Très judicieusement, la journaliste Katia Bitsch revient, en fin de parcours, vers les détenus et leurs proches, en l'occurrence vers la compagne d'un homme diagnostiqué « schizo-affectif », incarcéré aux EPO avec une condamnation de 22 mois assortie d'une mesure thérapeutique. Il en a déjà fait 14 de plus. Les soins qu'il est censé recevoir en prison ne sont pas comparables à ceux qu'il a reçus en hôpital psychiatrique. « C'est une prison, pas un lieu de soin » déplore la jeune femme : « Pour lui, c'est un double traumatisme par rapport aux détenus ordinaires : la prison d'abord et le fait qu'il soit considéré comme un délinquant dangereux, alors qu'il n'est coupable que de petits délits, en état de décompensation psychique ». Pour elle, c'est clair : si son compagnon est

dangereux, ce n'est qu'envers lui-même: « c'est un homme d'une incroyable douceur mais qui a eu du mal à gérer sa pathologie à un moment donné. Je ne suis pas sûre qu'on peut guérir totalement d'une maladie psychique. Le trouble est là et il faut apprendre à vivre avec, comme un handicap ».

Ces cinq épisodes de Vacarme ont offert aux auditeurs une remarquable occasion de se plonger dans le vécu des détenus, de leurs proches et de ceux qui ont la tâche de veiller sur eux, de les juger ou de les expertiser. Malheureusement, on n'en ressort pas avec la conviction que le système pénitentiaire leur offre de réelles possibilités de réinsertion. Au contraire. Si certains de ceux qui sont passé par la prison reconnaissent que cette épreuve n'a pas été inutile, tous soulignent la difficile réadaptation à la vie libre, soit parce que leur enfermement a été trop long et qu'ils se sentent déphasés dans le nouveau monde qu'ils découvrent, soit parce que les obstacles sociaux, matériels et financiers se révèlent souvent infranchissables. De quoi poursuivre une indispensable réflexion.

■ Anne-Catherine
Menétrey-Savary